

---

**Réunion des États parties à la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

8 juin 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Réunion de 2010  
Genève, 6-10 décembre 2010**

**Réunion d'experts  
Genève, 23-27 août 2010**  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts**

**Présenté par le Président**

1. Ouverture de la réunion.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Adoption du programme de travail.
  4. Adoption du Règlement intérieur.
  5. Fourniture d'une assistance et coordination avec les organisations compétentes, si un État partie en fait la demande, en cas d'allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines, y compris pour l'amélioration des capacités nationales en matière de surveillance, de dépistage et de diagnostic des maladies, ainsi que l'amélioration des systèmes de santé publique.
  6. Adoption du rapport factuel décrivant les travaux de la réunion.
  7. Clôture de la réunion.
-